

*Fondation collective Swiss Life pour la
prévoyance complémentaire, Zurich*
(Fondation)

Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance

*Swiss Life Business Protect
Prévoyance complémentaire*

valable pour

- l'année en cours (2021)
- année précédente (2020)

Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire, Zurich

Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance Swiss Life Business Protect Prévoyance complémentaire

Valable pour 2021

Taux d'intérêt déterminant en %:

Avoir de vieillesse surobligatoire	0,125%	Conformément au tarif collectif Swiss Life
------------------------------------	--------	--

Taux d'intérêt déterminants pour les comptes en %:

	dès le 1.01.	dès le 1.04.	dès le 1.07.	dès le 1.10.
Compte Paiement des cotisations - créditeur	0,00%			
Compte Paiement des cotisations - débiteur	3,00%			
Compte Parts d'excédents	0,00%			
Compte Fortune libre de la fondation	0,00%			
Compte Réserve de cotisations de l'employeur	0,00%			

Valeurs limites déterminantes des assurances sociales, en CHF:

Rente de vieillesse maximum de l'AVS:	28 680	
Rente de vieillesse minimum de l'AVS:	14 340	50% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Limite supérieure de salaire LPP:	86 040	300% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
10 fois le montant limite LPP:	860 400	3 000% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Montant de coordination LPP:	25 095	87,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire coordonné LPP maximum:	60 945	212,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Seuil d'entrée selon la LPP:	21 510	75% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire minimum LPP:	3 585	12,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire maximum selon la LAA:	148 200	

Taux de conversion déterminants¹⁾ en % pour les années suivantes:

Hommes			Femmes		
Age	2021	dès 2022	Age	2021	dès 2022
58	4,2477	4,0085	58	4,3513	4,1158
59	4,3332	4,0941	59	4,4440	4,2089
60	4,4225	4,1837	60	4,5417	4,3071
61	4,5166	4,2779	61	4,6451	4,4109
62	4,6162	4,3777	62	4,7547	4,5210
63	4,7213	4,4830	63	4,8712	4,6380
64	4,8324	4,5942	64	4,9954	4,7626
65	4,9500	4,7120	65	5,1279	4,8956
66	5,0753	4,8375	66	5,2697	5,0378
67	5,2087	4,9711	67	5,4217	5,1902
68	5,3510	5,1136	68	5,5851	5,3540
69	5,5034	5,2661	69	5,7614	5,5305
70	5,6670	5,4298	70	5,9523	5,7217

¹⁾ A partir de 2022 valeurs prévisionnelles, toute modification sera communiquée en temps voulu. Sous réserve d'approbation par la FINMA. Si le départ à la retraite n'a pas lieu le jour même de l'anniversaire, on procède à une interpolation linéaire.

Ex.: un homme né en 1958 prend sa retraite à 63 ans et 5 mois, son taux de conversion est de 4,6683%, car on fait une interpolation linéaire entre les taux de conversion 4,7213% (pour l'âge de la retraite 63 en 2021) et 4,5942% (pour l'âge de la retraite 64 en 2022).

Les taux de conversion reposent sur les prestations futures suivantes: rente de conjoint ou rente de partenaire 60%, rente d'orphelin ou rente pour enfant de personne retraitée 20%.

Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire, Zurich

Conditions actuelles et chiffres clés de la prévoyance Swiss Life Business Protect Prévoyance complémentaire

Valable pour 2020

Taux d'intérêt déterminant en %:

Avoir de vieillesse surobligatoire	0,125%	Conformément au tarif collectif Swiss Life
------------------------------------	--------	--

Taux d'intérêt déterminants pour les comptes en %:

	dès le 1.01.	dès le 1.04.	dès le 1.07.	dès le 1.10.
Compte Paiement des cotisations - créditeur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Compte Paiement des cotisations - débiteur	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Compte Parts d'excédents	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Compte Fortune libre de la fondation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Compte Réserve de cotisations de l'employeur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Valeurs limites déterminantes des assurances sociales, en CHF:

Rente de vieillesse maximum de l'AVS:	28 440	
Rente de vieillesse minimum de l'AVS:	14 220	50% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Limite supérieure de salaire LPP:	85 320	300% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
10 fois le montant limite LPP:	853 200	3 000% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Montant de coordination LPP:	24 885	87,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire coordonné LPP maximum:	60 435	212,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Seuil d'entrée selon la LPP:	21 330	75% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire minimum LPP:	3 555	12,5% de la rente de vieillesse max. de l'AVS
Salaire maximum selon la LAA:	148 200	

Taux de conversion déterminants¹⁾ en % pour les années suivantes:

Hommes				Femmes			
Age	2020	2021	dès 2022 ²⁾	Age	2020	2021	dès 2022 ²⁾
58	4,3919	4,2477	4,0085	58	4,5006	4,3513	4,1158
59	4,4820	4,3332	4,0941	59	4,5884	4,4440	4,2089
60	4,5741	4,4225	4,1837	60	4,6797	4,5417	4,3071
61	4,6693	4,5166	4,2779	61	4,7754	4,6451	4,4109
62	4,7688	4,6162	4,3777	62	4,8770	4,7547	4,5210
63	4,8732	4,7213	4,4830	63	4,9849	4,8712	4,6380
64	4,9828	4,8324	4,5942	64	5,0995	4,9954	4,7626
65	5,0980	4,9500	4,7120	65	5,2214	5,1279	4,8956
66	5,2195	5,0753	4,8375	66	5,3516	5,2697	5,0378
67	5,3482	5,2087	4,9711	67	5,4910	5,4217	5,1902
68	5,4842	5,3510	5,1136	68	5,6404	5,5851	5,3540
69	5,6293	5,5034	5,2661	69	5,8011	5,7614	5,5305
70	5,7844	5,6670	5,4298	70	5,9744	5,9523	5,7217

¹⁾ A partir de 2021 valeurs prévisionnelles, toute modification sera communiquée en temps voulu. Sous réserve d'approbation par la FINMA. Si le départ à la retraite n'a pas lieu le jour même de l'anniversaire, on procède à une interpolation linéaire.

Ex.: un homme né en 1957 prend sa retraite à 63 ans et 5 mois, son taux de conversion est de 4,8562%, car on fait une interpolation linéaire entre les taux de conversion 4,8732% (pour l'âge de la retraite 63 en 2020) et 4,8324% (pour l'âge de la retraite 64 en 2021).

Les taux de conversion reposent sur les prestations futures suivantes: rente de conjoint ou rente de partenaire 60%, rente d'orphelin ou rente pour enfant de personne retraitée 20%.

²⁾ Pris en compte uniquement pour les calculs à partir de la date de référence du 1^{er} janvier 2020.